SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EA H. LAFFON DE LADEBAT 55210 HEUDICOURT (MEUSE)

Envoyé en préfecture le 23/12/2019

Reçu en préfecture le 23/12/2019

Affiché le 23/12/2019

ID: 055-255500811-20191217-DELIB 19 03 18-DE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Délibération N°: 19.03.18

Objet : ACCORD CADRE MONO ATTRIBUTAIRE – ENGAGEMENT DES ETUDES DE MAITRISE D'ŒUVRE – TRAVAUX DE RENOVATION PROGRAMMES DANS LE CADRE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

L'an Deux Mille dix-neuf, le 17 décembre

Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 27 novembre 2019 pour le 10 décembre 2019. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 11 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M. Gilles KOSOWSKI,

Étaient présents les délégués des communes de :

Boucq, Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Frémeréville-sous-les-Côtes, Géville, Hennemont, Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Les Monthairons, Nonsard-Lamarche, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Varnéville, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Marcheville, Montsec, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq.

Nombre de délégués en exercice :

111 - Nombres de membres présents :

: 17

- Nombre de procurations :

5

Nombre de suffrages exprimés :

22

Sans exigence de quorum.

- VU la délibération 18.02.16 du 6 décembre 2018, approuvée par le comité, autorisant le Président à recruter et signer un accord-cadre mono-attributaire avec un bureau d'études désigné par la commission d'appels d'offres le mieux disant et établir des marchés subséquents en fonction des besoins,
- VU le programme de travaux établi dans le rapport d'orientation budgétaire issu des conclusions de l'étude diagnostique réalisée sur le territoire du SIELL et des projections de travaux de mise à niveau et d'harmonisation des services nouvellement adhérents,

Le Président demande à l'assemblée délibérante de :

- L'autoriser à lancer toute procédure nécessaire à la réalisation des travaux mentionnés dans le rapport d'orientation budgétaire validé lors de cette séance du 17 décembre 2019,
- L'autoriser à signer tout marché, contrat et document s'y rapportant,

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité , l'assemblée délibérante AUTORISE et DONNE POUVOIR au Président pour

- ENGAGER toute étude en lien avec les travaux programmés dans le rapport budgétaire 2020, via l'accord-cadre mono-attributaire.
- ENGAGER toute procédure d'appels d'offres, phase travaux, en lien avec le programme établi dans le rapport d'orientation budgétaire 2020,
- AUTORISE en conséquence Monsieur le Président à signer tout marché subséquent de Maîtrise d'œuvre, de travaux et tout contrat et document se rapportant au programme du rapport d'orientation budgétaire 2020

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN, Président

Envoyé en préfecture le 23/12/2019

Reçu en préfecture le 23/12/2019



Affiché le 23/12/19

ID 055-255500811-20191217-DELIB 19 03 19-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EA H. LAFFON DE LADEBAT 55210 HEUDICOURT (MEUSE)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Délibération N°: 19.03.19

Objet: ETUDE D'INTEGRATION DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT – COMMUNE DE SAINT-JULIEN-SOUS-LES-COTES

L'an Deux Mille dix-neuf, le 17 décembre

Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 27 novembre 2019 pour le 10 décembre 2019. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 11 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M. Gilles KOSOWSKI.

Étaient présents les délégués des communes de :

Boucq, Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Frémeréville-sous-les-Côtes, Géville, Hennemont, Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Les Monthairons, Nonsard-Lamarche, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Varnéville, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Les Éparges, Fresnesen-Woëvre, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Marcheville, Montsec, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq.

Nombre de délégués en exercice : 111

Nombres de membres présents :

Nombre de procurations :

Nombre de suffrages exprimés :

22

Sans exigence de quorum.

- VU la délibération 19.02.02 du 24 septembre 2019, approuvant les nouveaux statuts du SIELL,
- VU le chapitre 2 Vocations exercées, des nouveaux statuts, le SIELL sera habilité à exercer la compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF, vocation à caractère optionnel,
- VU le courrier de la commune de Saint-Julien-sous-les-Côtes, membre du SIELL pour la vocation EAU POTABLE, sollicitant le SIELL à étudier les conditions de reprise de sa compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF,

Le Président demande à l'assemblée délibérante de :

- L'autoriser à lancer toute procédure nécessaire à la réalisation d'une étude de transfert de la compétence Assainissement Collectif de la commune de Saint-Julien-sous-les-Côtes,
- L'autoriser à signer tout marché, contrat et document s'y rapportant,

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante AUTORISE le Président à :

- ENGAGER toute étude dans le cadre du potentiel transfert de la compétence Assainissement Collectif de la commune de Saint-Julien-sous-les-Côtes,
- AUTORISE en conséquence Monsieur le Président à signer tout marché de Maîtrise d'œuvre et tout contrat et document se rapportant à l'étude de transfert de la compétence Assainissement Collectif de la commune de Saint-Julien-sous-les-Côtes,

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN, Président

Envoyé en préfecture le 23/12/2019

Reçu en préfecture le 23/12/2019 Affiché le 23/12/19



22

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU H. LAFFON DE LADEBAT ID 055-265500811-20191217-DELIB_19_03_20-DE 55210 HEUDICOURT (MEUSE)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Délibération N°: 19.03.20

Objet : CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

L'an Deux Mille dix-neuf, le 17 décembre

Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 27 novembre 2019 pour le 10 décembre 2019. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 11 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M. Gilles KOSOWSKI.

Étaient présents les délégués des communes de :

Boucq, Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Frémeréville-sous-les-Côtes, Géville, Hennemont, Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Les Monthairons, Nonsard-Lamarche, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Varnéville, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Les Éparges, Fresnesen-Woëvre, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Marcheville, Montsec, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq.

Nombre de délégués en exercice : 111 Nombres de membres présents : Nombre de procurations : Nombre de suffrages exprimés :

Sans exigence de quorum.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales.
- VU l'instruction budgétaire et comptable M49, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,
- VU les crédits votés au BP 2019, article 6542, s'élevant à 10 000,00 euros,
- Considérant l'état des créances irrécouvrables dressé par le comptable public,

Le Président, Monsieur Lionel JACQUEMIN, expose que le Comité Syndical doit se prononcer sur la reconnaissance de créances éteintes pour un montant de 206,41 euros.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante AUTORISE le Président à émettre un mandat d'un montant maximum de 206,41 euros, au compte 6542, pour prononcer l'effacement de ces dettes.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN, Président

Envoyé en préfecture le 24/12/2019

Recu en préfecture le 24/12/2019 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE I

Affiché le 24/12/19



55210 HEUDICOURT (MEUSE) ID: 055-255500811-20191217-DELIB 19 03 21-DE EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Délibération N°: 19.03.21

Objet : TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET RENOVATION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE - COMMUNES DE TRESAUVAUX ET DES EPARGES – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE – CLAUSE DE REVISION

L'an Deux Mille dix-neuf, le 17 décembre

Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 27 novembre 2019 pour le 10 décembre 2019. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 11 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M. Gilles KOSOWSKI,

Étaient présents les délégués des communes de :

Boucq, Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Frémeréville-sous-les-Côtes, Géville, Hennemont, Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Les Monthairons, Nonsard-Lamarche, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Varnéville, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Les Éparges, Fresnesen-Woëvre, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Marcheville, Montsec, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq.

Nombre de délégués en exercice :

111

Nombres de membres présents :

Nombre de procurations :

5

Nombre de suffrages exprimés :

Sans exigence de quorum.

- VU la délibération 16.01.08 du 29 mars 2016, approuvée par le comité, autorisant le Président à recruter un bureau d'études dans le cadre des travaux sur les infrastructures d'eau potable intercommunales et communales des communes de Trésauvaux et des Éparges,
- VU le marché établi et notifié le 29 décembre 2016 avec le bureau d'études BEREST 10 allée de Longchamp 54600 Villers-lès-Nancy,
- VU le choix de découper l'opération en deux phases pour décaler les travaux sur les infrastructures de captage et de pompage,
- EN application du décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique,

Le Président informe le comité que le SIELL doit respecter le code de la commande publique et introduire dans le contrat initial: - Une prolongation de délai,

> - Une notion de révision de prix du fait du découpage de l'opération en deux phases. L'index de référence choisi est l'ING (Ingénierie) dont la valeur de base sera celle publiée en novembre 2016.

Après avoir entendu le Président dans ses explications détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante AUTORISE le Président à signer un avenant au contrat établi avec le bureau d'études BEREST, introduisant des modifications de délai et une augmentation du contrat initialement signé par une clause de révision de prix.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,

Président

Envoyé en préfecture le 24/12/2019

Reçu en préfecture le 24/12/2019



Affiché le 24/12/19

ID 055-255500811-20191217-DELIB_19_03

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EA H. LAFFON DE LADEBAT 55210 HEUDICOURT (MEUSE)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Délibération N°: 19.03.22

Objet: MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE -- VAL DE MEUSE RIVE GAUCHE -- MODIFICATION DU PROGRAMME

L'an Deux Mille dix-neuf, le 17 décembre

Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 27 novembre 2019 pour le 10 décembre 2019. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 11 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M. Gilles KOSOWSKI,

Étaient présents les délégués des communes de :

Boucq, Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Frémeréville-sous-les-Côtes, Géville, Hennemont, Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Les Monthairons, Nonsard-Lamarche, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Varnéville, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Les Éparges, Fresnesen-Woëvre, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Marcheville, Montsec, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq.

Nombre de délégués en exercice : 111

Nombres de membres présents :

Nombre de procurations :

Nombre de suffrages exprimés :

22

Sans exigence de quorum.

- VU la délibération 18.01.22 du 10 avril 2018, approuvée par le comité, autorisant le Président à engager les procédures d'appels d'offres et signé tout marché et contrat dans le cadre des travaux d'alimentation et de sécurisation des communes du Val de Meuse, rive Gauche,
- VU le marché établi et notifié le 3 septembre 2018 avec le bureau d'études LORRAINE CONSEILS sis Europlaza 2-4 rue Graham Bell 57070 Metz,

Le Président informe que le projet d'alimentation et de sécurisation des communes du Val de Meuse a nécessité des aménagements et des modifications au vu des :

- Résultats des études préliminaires,
- Contraintes de réfection de voirie imposées par l'Agence Départemental de l'Aménagement, antenne de
- La gestion des déconnexions de ressources existante,

qui ont eu pour conséquences directes, une modification du programme de Maîtrise d'œuvre et du coût prévisionnel, stade Projet, des travaux.

En application de l'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, marché subséquent – Opération n°1, à l'issue des études Projet, sont fixées les coûts prévisionnels des travaux que le maître d'oeuvre s'engage à respecter L'estimation prévisionnelle provisoire des travaux avait été fixée à 2 854 550,00 € HT, par l'entité adjudicatrice, et ce, sur les bases des études de faisabilité. À l'issue des études d'Avant Projet, le coût prévisionnel des travaux s'élève à 3 774 000,00 € HT.

Envoyé en préfecture le 24/12/2019

Recu en préfecture le 24/12/2019

Affiché le 24/12/2019



ID: 055-255500811-20191217-DELIB_19_03_22-DE

L'augmentation du coût prévisionnel des travaux suite aux études Projet est principalement justifiée par :

- La modification du tracé des canalisations sur certains secteurs, suite aux résultats de la campagne globale de détection des réseaux enterrés. Des réseaux initialement en accotement de route départementale ont été déplacés sous chaussée départementale. La conséquence est la modification du type de structure de chaussée à mettre en œuvre.
- La modification du mode opératoire de réalisation de la structure de chaussée sous route départementale, avec une phase provisoire puis une phase définitive, suite aux échanges avec le Conseil Départementale de la Meuse.

- La prise en compte de traversées de chaussées départementales par forage horizontal.

De ce fait, le progamme de Maîtrise d'œuvre se trouve :

- Modifié dû à la problématique de réalisation des travaux sous voirie départementale,
- Complété par des investigations terrain qui ont été réalisées au niveau des captages et des forages sur les différentes communes pour comprendre et analyser le fonctionnement actuel, projeter le fonctionnement futur et proposer les solutions de neutralisation des ressources existantes à abandonner.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante AUTORISE le Président à signer un avenant de revalorisation des prestations au contrat de Maîtrise d'œuvre 2018550290007, marché subséquent n°1/2018, établi avec le bureau d'études LORRAINE CONSEILS,

- Validant
 - Le coût prévisionnel des travaux,
 - Les études complémentaires afin de gérer la déconnexion des ressources existantes,
- Entraînant une rémunération complémentaire totale 18 646,02 € HT,
- Portant le montant du marché, ainsi modifié, à 154 258,92 € HT.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus. Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN, Président

Envoyé en préfecture le 24/12/2019

Reçu en préfecture le 24/12/2019





SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE | Affiché le 24/12/19 55210 HEUDICOURT (MEUSE)

ID 055-255500811-20191217-DELIB 19 03 23-DE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Délibération N°: 19.03.23

Objet : CONSULTATIONS POUR UN OU DES EMPRUNT(S) AUPRES D'UN OU PLUSIEURS ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES

L'an Deux Mille dix-neuf, le 17 décembre

Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 27 novembre 2019 pour le 10 décembre 2019. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 11 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M. Gilles KOSOWSKI,

Étaient présents les délégués des communes de :

Boucq, Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Frémeréville-sous-les-Côtes, Géville, Hennemont, Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Les Monthairons, Nonsard-Lamarche, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Varnéville, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Les Éparges, Fresnesen-Woëvre, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Marcheville, Montsec, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq.

Nombre de délégués en exercice : 111 Nombres de membres présents :

Nombre de procurations : Nombre de suffrages exprimés : 22

Sans exigence de quorum.

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-1,
- VU le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance,
- VU le rapport du Président :
 - Indiquant la nécessité de recourir à l'emprunt pour la réalisation des travaux sur les infrastructures d'adduction et de distribution d'eau potable présentés dans le rapport d'orientation budgétaire,
 - Précisant que l'enveloppe financière des travaux représente un montant de 8 367 116 € HT,

Le Président, Lionel JACQUEMIN, demande l'autorisation pour consulter plusieurs organismes prêteurs et engager les négociations afin d'obtenir les meilleures conditions pour un ou plusieurs emprunts d'un montant total et maximum de 2 500 000 €. Le Président informe qu'à l'issue des consultations et des négociations engagées, la ou les meilleures propositions seront présentées lors de l'assemblée générale consacrée au budget primitif 2020.

Après avoir entendu le Président dans ses explications détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité Syndical autorise le Président à consulter plusieurs organismes prêteurs et engager les négociations afin d'obtenir les meilleures conditions pour un ou plusieurs emprunts d'un montant total et maximum de 2 500 000 €.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus. Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Président